

Maître Florence BOYER
Avocat au Barreau de Nevers
12 rue Gambetta – 58000 NEVERS
Tél : 03.86.61.85.85 – florence.boyer275@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la Commune de NEVERS :

les lots, ci-après dépendant de l'ensemble immobilier **Résidence L'EUROPE** sis à NEVERS (58000) - 7 rue Henri Barbusse et 1 bis Avenue Saint Just figurant au cadastre de la commune de Nevers sous le n° BN 152 qui provient d'un changement dans le numérotage à savoir BN 100, 103 et 104 sont réunis en BN 152 suivant pv du cadastre n° 6270 publié le 31 mai 1994 volume 1994 P n° 2820 :

Lots n° 167 et n° 196 : locaux à usage commercial ou professionnel.

la moitié indivise du lot n° 194 consistant en un couloir commun avec le lot 195.

Lesdits biens sont détaillés plus précisément dans un procès-verbal de description qui est joint au Cahier des Conditions de la Vente.

IMMEUBLE VACANT

SUR LA MISE A PRIX DE VINGT-CINQ MILLE EUROS
(25 000 €)

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE
MARDI 11 FEVRIER 2025 à 10 H 30

A l'audience des saisies immobilières du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NEVERS siégeant au Palais de Justice, Place du Palais – 58000 NEVERS.

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence L'Europe sise 7 Rue Henri Barbusse, 1 bis Avenue Saint-Just - 58000 NEVERS représenté par son syndic en exercice, le Cabinet BEUGNOT SA au capital de 100 000 €, titulaire de la carte professionnelle de Transaction et Gestion Immobilière n° CPI 5801 2017 000 017 délivrée le 23 mars 2020 par la CCI de la Nièvre,

SIRET 551 880 396 00033 – Garantie des Fonds déposés assurée par la Caisse de Garantie de l'Immobilier FNAIM 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS, dont le siège est 19 Avenue Pierre Bérégovoy à NEVERS, prise en la personne de son représentant légal Monsieur Sébastien BEUGNOT demeurant es-qualité audit siège

Ayant Maître Florence BOYER, Avocat au Barreau de Nevers, pour avocat,

Il sera procédé aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-dessus désignés.

Cette vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de la vente dressé par Maître Florence BOYER, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Nevers où il peut en être pris connaissance.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Nevers. Il est rappelé que l'avocat, avant de porter les enchères, devra se faire remettre par son mandant unique et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre ou du consignataire désigné dans le Cahier des Conditions de la Vente, représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3 000 euros.

Il est également rappelé que l'avocat devra se faire remettre par son client avant de porter les enchères, l'attestation prévue par l'article R 322-41-1 du Code de Procédure Civile d'exécution indiquant si son mandant fait l'objet ou non d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L 322-7-1 et lorsque le mandant est une personne physique, si le bien est destiné ou non à son occupation personnelle. Si le mandant est une Société civile immobilière ou en nom collectif, il indique également si ses associés et mandataires sociaux font l'objet ou non d'une condamnation à l'une de ces peines.

Il est en outre rappelé que la vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

La visite de l'immeuble sera effectuée par la SELARL QUALIJURIS 58 huissiers de justice à Nevers (58) – 2 Avenue Saint Just – Tél : 03.86.59.73.40, le mardi 28 janvier 2025 à 14 heures sur place.

Pour tous renseignements s'adresser : à Maître Florence BOYER au 03.86.61.85.85, et au Secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Nevers où le Cahier des Conditions de la Vente est déposé et où les amateurs peuvent en prendre connaissance.